RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
Légifrance
Le service public de la diffusion du droit

WICNAPEDIA
icna.wiki

Version entrée en vigueur au 20 mars 2026

Arrêté du 23 décembre 2025 désignant l'opération de restructuration du service de contrôle du trafic aérien des aérodromes d'Agen-La Garenne, Albert Bray - Amiens Henri Potez, Colmar-Houssen, Merville-Calonne, Quimper-Pluguffan et Saint-Etienne Loire ouvrant droit aux dispositifs d'accompagnement indemnitaires des agents

NOR : TRAA2535304A

La ministre de l'action et des comptes publics et le ministre des transports,
Vu le **code général de la fonction publique**, notamment le **chapitre II du titre IV de son livre IV** ;
Vu le **décret n° 2008-366 du 17 avril 2008** instituant une prime de restructuration de service et une allocation d'aide à la mobilité du conjoint ;
Vu le **décret n° 2008-368 du 17 avril 2008** instituant une indemnité de départ volontaire ;
Vu le **décret n° 2016-1869 du 26 décembre 2016** fixant le régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction générale de l'aviation civile ;
Vu le **décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019** relatif aux mesures d'accompagnement de la restructuration d'un service de l'Etat ou de l'un de ses établissements publics ;
Vu l'**arrêté du 26 avril 2017** modifié fixant les modalités d'attribution et les montants relatifs à la première part, liée aux fonctions exercées, et à la deuxième part, liée à l'expérience professionnelle, en application des **articles 4** et **8 du décret n° 2016-1869 du 26 décembre 2016** fixant le régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction générale de l'aviation civile ;
Vu l'**arrêté du 26 février 2019** fixant les montants de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint instituées par le **décret n° 2008-366 du 17 avril 2008** ;
Vu l'**arrêté du 26 février 2019** fixant les modalités de détermination du montant de l'indemnité de départ volontaire instituée par le **décret n° 2008-368 du 17 avril 2008** en cas de restructuration de service ;
Vu l'avis du comité social d'administration de réseau placé auprès du directeur général de l'aviation civile en date du 11 décembre 2025,
Arrêtent :

Article 1

La fermeture du service de contrôle du trafic aérien des aérodromes d'Agen-La Garenne, Albert Bray - Amiens Henri Potez, Colmar-Houssen, Merville-Calonne, Quimper-Pluguffan et Saint-Etienne Loire constitue une opération de restructuration de service au sens du **décret n° 2019-1441 du 23 décembre 2019** susvisé.
Conformément à l'article 1er du **décret du 23 décembre 2019** susvisé, cette opération de restructuration ouvre droit, pour chaque emploi et fonctions concernés, aux dispositifs indemnitaires prévus à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

Modifié par Arrêté du 16 février 2026 - art. 1

Les fonctionnaires concernés par l'opération de restructuration de service mentionnée à l'article 1er du présent arrêté peuvent bénéficier :

- du complément indemnitaire d'accompagnement prévu par le **décret n° 2014-507 du 19 mai 2014** relatif aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement dans la fonction publique ;

- de la prime de restructuration de service et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint prévues par le **décret n° 2008-366 du 17 avril 2008** susvisé ;

- de l'indemnité de départ volontaire prévue par le **décret n° 2008-368 du 17 avril 2008** susvisé.

Article 3

Le bénéfice des dispositions prévues à l'article 2 est ouvert à compter du lendemain de la publication du présent arrêté jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 23 décembre 2025.

Le ministre des transports,
Pour le ministre et par délégation :
La sous-directrice des compétences et des ressources humaines,
F. Bureaud

La ministre de l'action et des comptes publics,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice de la synthèse statutaire, des politiques territoriales et des partenariats,
H. Martin